

## INSTRUCTIONS DE COURSE DERIVEURS – CATAMARANS

*Finale Championnat de Ligue Occitanie  
Du 01 au 02 juin 2024 à Canet en Roussillon  
Organisateur : CN Canet Perpignan  
Epreuve de grade 5A*

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 *Le règlement du Championnat de Ligue Occitanie*.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard **30 minutes** avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est en ligne à l'adresse <https://www.regate.voileca.net/finale-de-ligue/>

### 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés aux mâts de pavillons situés sur le môle
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, **les coureurs ne sont pas autorisés à partir sur l'eau** le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **20 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

### 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Nb course
01 au 02 juin	DER (ILCA, 420, Open skiff mylar, ...)	4 courses maxi par jour
01 au 02 juin	CATA (SL 15.5, SL 16, ...)	4 courses maxi par jour

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement  
Samedi 01 juin 2024 : **13h 00**  
Dimanche 02 juin 2024 : **09h 00**
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

DER : pavillon ILCA sur fond VERT  
CATA : pavillon ILCA sur fond BLANC

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

## 9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer.

## 10. MARQUES

10.1 voir annexe PARCOURS

10.2 La règle 31 s'applique à un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Néant

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité** et **le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité**.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu** et **le côté parcours de la marque d'arrivée**.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 L'annexe T s'applique.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

15.3 La pénalité pour :

Série DER : la pénalité selon RCV 44.1 est de **2 tours**.

Série CATA : la pénalité selon RCV 44.1 est modifié à **1 tour** y compris en application de l'Annexe P.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>
DER	50 minutes	70 minutes
CATA	50 minutes	70 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas **15 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

## 18. CLASSEMENT

- 18.1 **1** courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand **quatre course ou plus** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## 19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP] [NP]* Un élargement (sortie et retour) sera mis en place.  
Élargement départ : l'heure limite pour élarger au départ par les coureurs, entraîneurs ou accompagnateurs est l'heure du 1<sup>er</sup> signal de départ  
Élargement retour : l'élargement retour est à faire par **le coureur lui-même** dans le délai de 60 minutes après l'arrivée du dernier du groupe, ou après l'indication de la fin des courses du jour par le comité de course.
- 19.2 *Pénalité pour infraction élargement :*  
*Défaut d'élargement retour : Le concurrent recevra sans instruction une pénalité de 30% à la dernière course du jour*  
*Défaut d'élargement sortie et retour cumulés : le concurrent recevra sans instruction une pénalité de DSQ à toutes les courses du jour.*
- 19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du directeur de course.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du directeur de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Le dispositif sera précisé en annexe.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par rubalise blanc et rouge

## 23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :  
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec le division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

**24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels *ou accompagnateurs*.

**25. EMBLEMES**

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le *parc à bateaux*.

**26. PRIX**

Des prix seront distribués à la description de l'autorité organisatrice.

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : *Éric DESCRIAUD*

Président-e du comité technique :

Président-e du jury :

*Théo WENDLING*

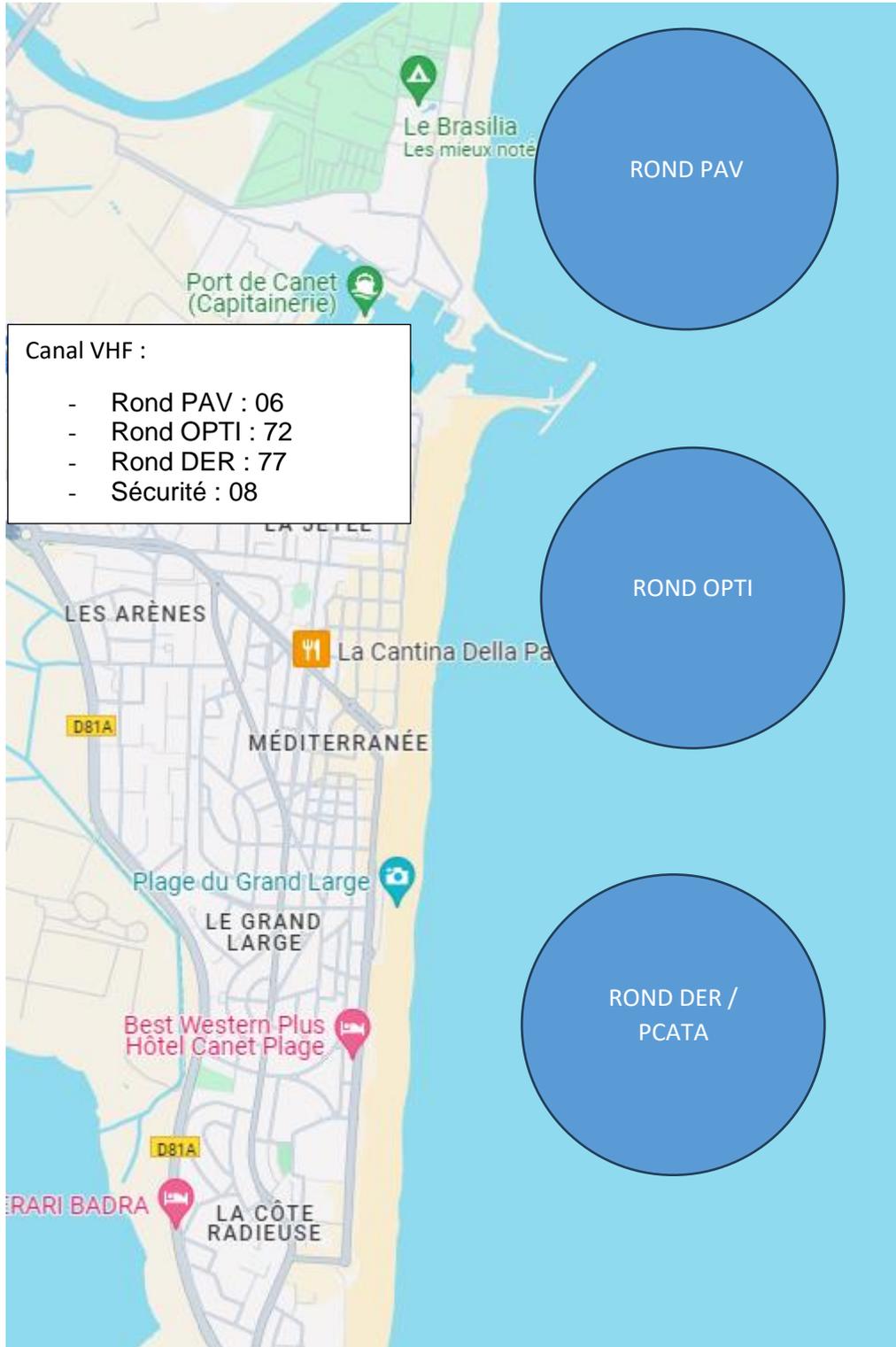
*Renan LE DRET*

*Gilles MERCIER*

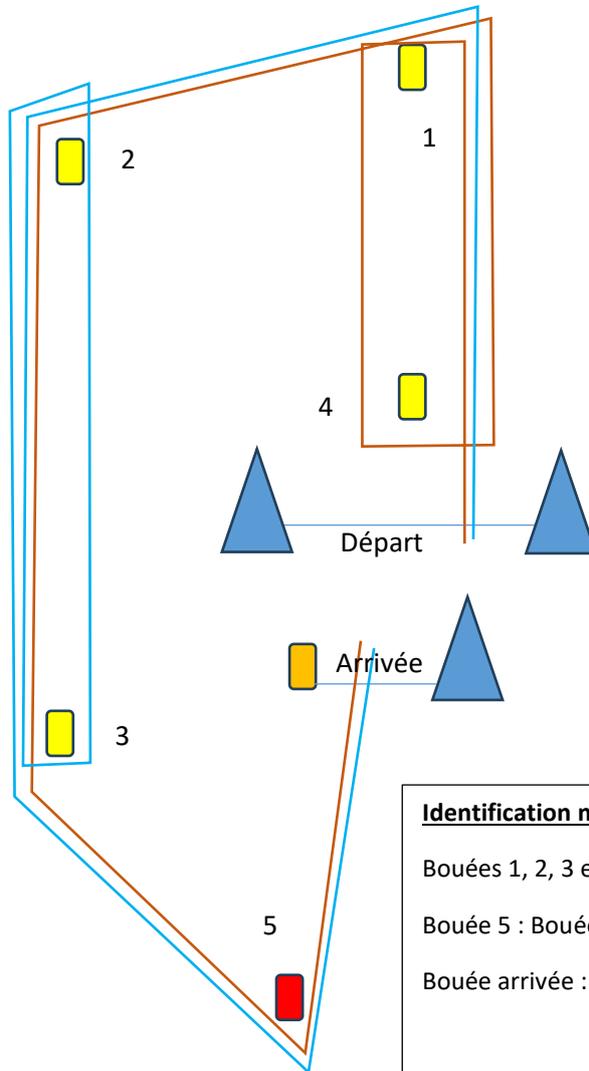
*Thierry TRIPOUL*

---

## ANNEXE ZONES DE COURSE



## ANNEXE PARCOURS



### Identification marques :

Bouées 1, 2, 3 et 4 : Bouée cylindrique JAUNE

Bouée 5 : Bouée cylindrique ROUGE

Bouée arrivée : Bouée ORANGE

### Parcours :

Cagnard 1 : Départ – 1 – 4 – 1 – 2 – 3 – 5 - Arrivée

Cagnard 2 : Départ – 1 – 2 – 3 – 2 – 3 – 5 – Arrivée

Cagnard 3 : : Départ – 1 – 2 – 3 – 5 - Arrivée